



LYCEE STELLA

## INFORMATIONS AUX PARENTS Année scolaire 2024-2025

### **DEMI-PENSION ET INTERNAT**

Le montant annuel de la demi-pension et de l'internat est réparti comme suit (tarifs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres non connus pour l'instant, ceux de cette année donnés à titre indicatif) :

<b>DEMI-PENSIONNAIRE</b>	<i>Montant de la demi-pension, tarif réévalué INSEE <b>pour information</b> :</i>	<b>Montant de la demi-pension facturé après aide de la Région :</b>	
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2024-2025 août – décembre</b>	4,35 € / repas sur 61 jours, soit 265,35 €	<b>1 € / repas sur 61 jours, soit 61 €</b>	
<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2024-2025 janvier – mars</b>	4,35 € / repas sur 32 jours, soit 139,20 €	<b>1 € / repas sur 32 jours, soit 32 € *</b>	<i>estimatif</i>
<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2024-2025 mai - juillet</b>	4,35 € / repas sur 40 jours, soit 174,00 €	<b>1 € / repas sur 46 jours, soit 46 € *</b>	<i>estimatif</i>
<b>Montant annuel</b>	476 €	<b>139 € *</b>	<i>(estimatif)</i>

<b>INTERNE</b>	<i>Montant de l'internat tarif réévalué INSEE <b>pour information</b> :</i>	<b>Montant de l'internat facturé après aide de la Région :</b>	
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2024-2025 août – décembre</b>	11,50 € / jour sur 61 jours, soit 701,50 €	<b>4,80 € / jour, sur 61 jours, soit 292,80 €</b>	
<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2024-2025 janvier – mars</b>	11,50 € / jour sur 40 jours, soit 460,00 €	<b>4,80 € / jour, sur 40 jours, soit 192,00 € *</b>	<i>estimatif</i>
<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2024-2025 mai - juillet</b>	11,50 € / jour sur 51 jours, soit 586,00 €	<b>4,80 € / jour, sur 51 jours, soit 244,80 € *</b>	<i>estimatif</i>
<b>Montant annuel</b>	1752,00 €	<b>729,60 € *</b>	<i>(estimatif)</i>

*\*tarifs susceptibles de changement en fonction de l'annonce de la Région*

Le paiement s'effectue à réception des factures envoyées trimestriellement par courriel.

### **FONDS SOCIAUX**

Les familles peuvent solliciter le service social du lycée pour bénéficier du fonds social des cantines pour le paiement des factures de la demi-pension et de l'internat.

Il existe aussi le fonds social lycéen qui peut aider pour les voyages, les stages, les fournitures scolaires ...

Se renseigner au service intendance (restauration) ou auprès de l'assistant social.

### **BOURSES**

Le versement de la bourse est trimestriel et subordonné à l'assiduité de l'élève.

En cas d'absence prolongée ou répétitive, sans motif valable, le montant de la bourse est diminué d'autant de jours.

La bourse est retenue pour paiement partiel ou total de la demi-pension ou de l'internat. L'excédent est versé à la famille.

Saint-Leu, le 30 mai 2024

La Provisoire



NOM de l'ELEVE : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Classe fréquentée à la prochaine rentrée scolaire 2024-2025 : .....

Je soussigné(e) : M – Mme : ..... représentant-e légal-e,

demande l'inscription à l'internat\*

demande l'inscription à la demi-pension

aliments à proscrire médicalement  oui  non : veuillez préciser (allergies)\*\* : .....

demande l'inscription comme externe

NOM et prénom du/de la responsable légal-e :	.....
Mère / Père / Autre (précisez) :	.....
Date :	.....
Signature :	.....

**Informations concernant la demi-pension et l'internat**

**Aucune radiation n'est acceptée en cours de trimestre - tout trimestre entamé est dû.**

Une carte magnétique est remise aux nouveaux inscrits à la rentrée scolaire ; elle est obligatoire pour accéder au self.

Cette carte sera conservée durant toute la scolarité au lycée. Elle devra être restituée à la sortie définitive de l'élève.

**Important** : carte facturée **10,00 euros** en cas de **perte**, de **dégradation** ou de **non-restitution**

Nom et prénom de <b><u>l'élève</u></b> ..... ..... L'inscription à la cantine vaut acceptation du règlement intérieur du S.R.H. et engagement à le respecter  Signature de l'élève :  = S.R.H. Service de Restauration et d'Hébergement	Je soussigné(e), M. Mme <b>responsable légal(e)</b> , Père/Mère / Autre (précisez)..... Nom prénom : ..... ..... <input type="checkbox"/> certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du SRH et m'engage à le faire respecter Signature du/de la responsable légale :  = S.R.H. Service de Restauration et d'Hébergement
---	--

\*l'inscription à l'internat vaut inscription à la demi-pension

\*\*à signaler obligatoirement à l'infirmière (allergies / problèmes de santé uniquement)